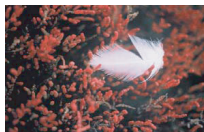




Introduction



Créé en 1970, le Parc naturel régional de Camargue a pour mission de concilier protection de l'environnement et maintien des activités humaines. Protéger les espèces et leurs milieux, garantir une gestion globale et contrôlée de l'eau, concilier agriculture et environnement, mettre en valeur les patrimoines et contribuer activement à l'aménagement du territoire ; la réalisation de ces objectifs demande un suivi régulier de l'occupation du territoire du Parc.

A cet effet, le Parc réalise depuis 1991, en partenariat avec la Société nationale de protection de la nature (gestionnaire de la Réserve nationale de Camargue), des campagnes d'interprétation de photos aériennes. Le thème de l'occupation du sol et de son évolution depuis 1970 avait déjà fait l'objet d'une publication en 1991. Depuis cette date, beaucoup de choses ont changé : le Parc s'est doté d'une nouvelle charte en 1998, les conditions d'exercice de l'agriculture ont évolué avec la mise en place des mesures agri-environnementales, le tourisme de nature s'est développé, de nouveaux espaces ont été protégés. De plus, avec les progrès de l'informatique, la photo-interprétation permet désormais de constituer des bases de données géoréférencées, conçues comme de véritables outils d'aide à la décision.

C'est pour ces raisons qu'il a paru opportun de réaliser une étude à partir des données recueillies en 2001. Le Parc a confié la réalisation de cette étude, coordonnée par un comité de pilotage, à un groupement de trois prestataires : Tourisme, Transports, Territoires,

Environnement Conseil (TEC), Énergies Alternatives et Géo-Système.

L'occupation du sol est le résultat visible du développement d'un territoire. Culture du riz et du bled, salins, élevage, chasse, tourisme et protection de la nature : ces activités s'inscrivent dans le paysage du territoire du Parc naturel régional de Camargue, en influant notamment sur le fonctionnement hydrologique du delta. Présenter l'occupation du sol à une date donnée et expliquer son évolution, c'est donc expliquer les logiques qui parcourent un territoire, leurs interactions, qu'elles soient conjoncturelles et structurelles.

Il faut cependant garder en tête que toutes les activités n'ont pas le même impact sur l'occupation des sols. L'agriculture ou les salins mobilisent par exemple de grandes surfaces, particulièrement dans un espace marqué par de grandes propriétés foncières. Par contre, le tourisme est nettement moins visible, alors qu'il occupe une place de plus en plus importante dans l'économie camarguaise, comme secteur à part (campings, tourisme balnéaire des Saintes-Maries-de-la-Mer...) ou comme complément de revenu pour les autres activités (accueil du public par les éleveurs de taureaux, chasse...).

Ce travail présente l'occupation du sol en 2001, ses déterminants et son contexte historique, puis expose, avec toutes les précautions méthodologiques qui s'imposent à ce genre d'exercice, les principales évolutions observées depuis 1991.